



Versement du solde aux établissements scolaires VIA la plateforme SOLTéA

Contribution pour le développement des formations professionnalisantes sous statut scolaire ou en apprentissage.

La campagne 2024 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage se déroule du **27 mai au 25 octobre 2024**.

Comment affecter votre contribution au lycée professionnel Jean Guéhenno de Vannes ?

- A partir du **27 mai 2024**, connectez-vous à la plateforme SOLTéA avec votre numéro de Siret <https://etablissements.soltea.education.gouv.fr>
- **Jusqu'au 2 août**, fléchez votre versement en pourcentage au LP Jean Guéhenno Vannes - Code UAI : **0560053d**
- 2ème période de répartition du solde de la Taxe d'apprentissage : du **12 août au 4 octobre 2024**

A quoi sert votre versement ?

Vous êtes un partenaire actif de la formation de vos futurs salariés en préparant leur insertion professionnelle et en apportant votre soutien aux actions des établissements scolaires.

Aide à l'acquisition d'équipements pour de nouvelles mises en situation professionnelle

Participation aux projets, chantiers-école, sécurité au travail, innovations, concours régionaux et nationaux

Participation financière aux déplacements des élèves : périodes de formation ou stages en entreprise, salons professionnels, visites d'entreprises et de chantiers...

